



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 35007

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une étude franco-britannique selon laquelle des anomalies chromosomiques pourraient expliquer le risque accru de cancer du sang chez des patients atteints de diabète de type 2. En étudiant l'ADN sanguin de 7437 personnes âgées de plus de 50 ans, dont 2 208 patients atteints d'un diabète de type 2, une équipe de chercheurs a montré qu'une des explications pourrait résider dans certaines anomalies chromosomiques, les anomalies clonales en mosaïque (ACM). Ces anomalies touchent de grandes portions de chromosomes (voire leur intégralité) et apparaissent dans l'ADN de cellules sanguines ou salivaires de personnes vieillissantes. Elles sont très rares chez les personnes jeunes, alors qu'elles touchent 2 % des personnes de plus de 70 ans chez qui elles décuplent le risque de cancers, notamment hématologiques. Les chercheurs ont montré dans leur étude que les ACM étaient quatre fois plus élevées chez les patients atteints de diabète de type 2 que dans le groupe témoin. Les diabétiques porteurs de ces anomalies présentaient de surcroît plus de complications vasculaires (aux yeux, reins et cœur) que les diabétiques non porteurs d'ACM. Qui plus est, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 347 millions de personnes sont atteintes de diabète dans le monde, une maladie métabolique qui se traduit par une élévation anormale du taux de sucre (glucose) dans le sang. Plus de 90 % sont atteints du diabète de type 2 qui apparaît généralement à l'âge adulte et qui est notamment favorisé par l'obésité et un mode de vie sédentaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le diabète de type 2, avec près de 3 millions de personnes traitées en France, est un enjeu majeur de santé publique et fait partie des maladies chroniques pour lesquelles le consensus scientifique a solidement établi les liens directs ou indirects avec le mode de vie : alimentation, activité physique, obésité. Les prédispositions génétiques font l'objet de travaux de recherche et il reviendra à l'expertise scientifique de mettre en évidence et d'interpréter des liens établis avec la maladie. Le ministère chargé de la santé prendra en compte chaque fois que nécessaire l'avancée des connaissances scientifiques pouvant influencer sur les stratégies thérapeutiques ou de prévention. Dans l'immédiat, l'enjeu est de mobiliser les moyens d'une action ciblée sur les déterminants de santé, le repérage et la prise en charge des populations à risque (y compris sur des aspects familiaux), en s'appuyant sur la stratégie nationale de santé, afin de stopper la progression de cette maladie et réduire ses complications.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35007

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7963

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3388